

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 Juin 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-neuf juin, à dix-neuf heures, le Conseil légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de BEAUMONT EN VERON, sous la présidence de Monsieur Bernard CHATEAU, Maire.

### Convocations du 28/04/2015

#### Nombre de membres

en exercice : 23

#### Nombre de membres

présents : 21

#### Nombre de membres

votants : 23

**ETAIENT PRESENTS** : Bernard CHATEAU, Vincent NAULET, Martine MILLET, Jacques NOURRY, Emilie FLAMIN, Edith RICQUE, Gérard GRANGE, Dominique AUDOUX, Bénédicte BACHET, Maryse TEILLET, Thierry AMIRAL, Joëlle JASSELIN, Magali ROPIQUET, Benoît GATEFAIT, Valérie POYART, Stéphanie ADAMSKI, Simon BERTON, Gaëtan THAREAU, Gilles JUILLET, Nathalie TAPIN, Virginie LESCOUEZEC.

**Excusés** : Rémy DELAGE, Frédéric BEGUIER,

M. DELAGE a donné procuration à M. NOURRY, M. BEGUIER à M. GATEFAIT.

Mme Valérie POYART a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance a été envoyé à chaque membre. Il est adopté à l'unanimité.

Le Conseil écoute l'exposé de M. ALLAIN technicien à l'Office National des Forêts, en remplacement de M. MARSAUD, dans l'attente d'une nomination définitive à compter du 01/10/2015. Il a retracé son parcours professionnel ainsi que ses diverses fonctions, présenté le bilan de gestion 2014 et le plan d'actions 2015 pour les forêts communales de la Commune qui représentent 44 hectares en bords de Vienne.

Il signale qu'il faudra prévoir au budget 2016 et conseille aux collectivités de planter des peupliers.

### **COMPTE-RENDU DE L'UTILISATION DES DELEGATIONS ACCORDEES AU MAIRE :**

- Droit de préemption : En application de l'art. L 2122-23 du Code Général des Collectivités Locales, le Maire fait savoir au Conseil qu'il n'a pas exercé son Droit de Préemption Urbain, sur les parcelles suivantes :
  - AD 1202 située au lieu-dit Les Pièces de Beaumont pour une surface de 799 m<sup>2</sup>
  - AB 610 et 919 situées au lieu-dit La Buissonnière (une partie seulement) pour une surface de 1 200 m<sup>2</sup> environ.
  - AM 21 et 19 situées 4, rue de Coulaïne pour une surface de 4 111 m<sup>2</sup>.
  - E 1039, 1041, 1229, 1230, 1038 et 722 situées au lieu-dit La maison de Pierre pour une surface de 1 644 m<sup>2</sup>.
- Lecture du certificat d'urbanisme n° 0370221520009 parcelles AL 684 et 624p délivré le 16 juin 2015.
- Le Maire a signé un marché de groupement de commande pour des Travaux de voirie 2015 avec TTPL - Lot 1 = 129 934.03 € TTC et Lot 2 = 27 185.70 €.
- Le Maire a signé un contrat avec le Crédit Agricole pour un emprunt de 200 000 € au taux Euribor + 0,71 % sur 2 ans.
- Le Maire s'est porté Partie Civile dans l'affaire du vandalisme à la cantine. Par ordonnance du 2 juin 2015, le Tribunal de Grande Instance de Tours a condamné MM. Kévin MORAND et Steven CHAILLEUX à payer à la commune la somme de 800 € en réparation du préjudice moral et 1 600 € en réparation du préjudice matériel.
- M. Jean-Marc TEILLET, couvreur, fait part de sa cessation d'activités au 30 juin 2015 et fait un don de 500 € en remerciement de la dotation des tôles récupérées lors de la démolition de l'ancien groupe scolaire.

## **2015-35 : VENTE DE PEUPLIERS**

Monsieur le Maire présente la proposition de l'Office National des Forêts qui a fait une consultation de gré à gré le 25 mai 2015 pour la vente de bois en forêt communale de BEAUMONT-EN-VERON. 3 offres ont été reçues et la mieux disante vient de l'entreprise XPBOIS à Saint-Pierre-Du-Mont (Landes) au prix de 63 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Accepte la proposition au profit de l'entreprise XPBOIS pour un montant de 63 500 €.

## **2015-36 : VENTE DES PARCELLES AL 272 – AL 426 – AL 491**

Par courrier du 1<sup>er</sup> avril 2015 le Maire a proposé au Conseil Départemental d'acquérir trois parcelles, situées dans la zone de préemption du Puy du chinonais, propriétés de la commune, soit :

- AL 272 de 3650 m<sup>2</sup>
- AL 426 de 1032 m<sup>2</sup>
- AL 491 de 5480 m<sup>2</sup>

Le service de France Domaine a évalué ces parcelles à 0,16 €/m<sup>2</sup> dans un avis du 28 mai dernier.

Le Conseil Départemental par lettre du 26 juin 2015, tenant compte de l'estimation de France Domaine, propose en conséquence une acquisition au prix de 1 626.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la vente des trois parcelles cadastrées : AL 272, AL 426 et AL 491, situées sur le site classé Espace naturel sensible du Pérou au prix 1 626.00 € net vendeur.
- Charge le Maire à signer l'acte en la forme administrative.

## **2015-37 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur le Maire explique, d'une part, au Conseil Municipal qu'à la suite d'une réorganisation des rythmes scolaires, il y a lieu de créer un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à 20/35<sup>ème</sup> à la rentrée scolaire prochaine.

D'autre part, il signale qu'à la suite des possibilités d'avancements de grade, un agent est promouvable au titre de l'année 2015 sur un poste d'agent technique principal 2<sup>ème</sup> classe.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal modifie comme suit le tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 et en respectant les règles fixées par les ratios promus-promouvables :

- Création d'un poste d'Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à 20/35<sup>ème</sup>,
- Suppression d'un poste d'Adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe à 31/35<sup>ème</sup>,
- Création d'un poste d'Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à 31/35<sup>ème</sup>.

## **2015-38 : TARIFS DES REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE – ANNEE 2015/2016**

Le Conseil, après avoir pris connaissance du coût de revient du repas (7,71 € en ne tenant compte que des seules dépenses de fonctionnement) et sur proposition de la commission scolaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **Fixe pour l'année scolaire 2015/2016,**

- Le prix de repas de cantine « enfant » pris régulièrement à **2,80 €**,
- Le prix du repas de cantine « enfant » pris occasionnellement à **4,10 €**,
- Le prix du repas de cantine « adulte » à **5,60 €**.

## **2015-39 : TARIF DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE PAR LES ECOLES DE DANSE**

Chaque année, une école de danse demande à utiliser la salle polyvalente pour y dispenser, chaque mercredi après-midi hors vacances scolaires, des cours destinés aux enfants.

Le maire propose d'actualiser le montant de la location demandé à cette école de danse de 95 € à 100 € par mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la proposition du maire et fixe à 100 € par mois le prix de location de la salle polyvalente d'une demi-journée par semaine pour l'école de danse à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

## **2015-40 : SUBVENTION A L'ASSOCIATION « AMICALE DU PERSONNEL »**

L'Amicale du Personnel est une association qui essaie de regrouper tous les personnels de la nouvelle Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire et qui avait sollicité une subvention de 450 € pour équilibrer son budget 2015. Par délibération du 18/05/2015, une subvention de 100 € avait été attribuée. Le Conseil revient sur cette décision et souhaite attribuer une somme de 20 € par enfant de chaque agent du personnel communal concerné et adhérent de l'association.

Après réflexion, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide d'annuler la délibération du 18/05/2015,
- Décide d'allouer pour 2015 la somme de 160 € (8 enfants).

## **2015-41 : REMBOURSEMENT D'UNE DEPENSE A UN ELU**

La commission espaces verts a décidé d'aménager le « Jardin de Curé » situé au Presbytère et de faire l'acquisition d'un banc en fer forgé.

Afin de profiter de tarifs très préférentiels, l'Adjointe, présidente de la commission espaces verts, a acheté le banc sur un site internet avec obligation de régler avec une carte bancaire pour un montant de 134,99 €. Devant l'impossibilité de régler cette commande par mandat administratif. Mme Edith RICQUE a réglé cette dépense avec son compte personnel. Monsieur le Maire propose au Conseil de la rembourser.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la dépense initiée par la commission espaces verts et décide de rembourser le montant de 134,99 € à Mme Edith RICQUE, Adjointe.

## **2015-42 : ADHESION AU C.P.I.E.**

Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement demande une adhésion aux Collectivités pour les participations menées par le C.P.I.E. Touraine Val de Loire, la cotisation est de 30 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte l'adhésion au C.P.I.E. Touraine Val de Loire pour un montant de 30 €.

## **DIVERS :**

- Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en date du 16 décembre 2013 qui n'a pas connu de modification ni de révision à ce jour. Il évoque la possibilité de procéder à une modification simplifiée qui porterait exclusivement sur l'emplacement réservé n° 1 correspondant à la parcelle AD 82, prévue pour l'agrandissement du cimetière. L'objectif serait de réduire la superficie de l'emplacement réservé de façon à permettre de constituer un espace foncier destiné à la construction.
- M. Naulet explique au Conseil qu'il a rencontré le Directeur du Crédit Agricole dans le but de renégocier un emprunt en cours de 650 000 €. Mais il n'exclut pas une renégociation d'autres emprunts contactés avec d'autres banques. Auquel cas, une réunion exceptionnelle du Conseil pourrait être programmée en urgence.
- La proposition de l'avenant SOCOTEC pour vérification annuelle du compresseur est à étudier.
- Invitation du CPIE pour la mise à l'eau du nouveau bateau du CPIE le 4 juillet 2015 à 15 H. à Saint-Germain-Sur-Vienne, action pédagogique menée en partenariat avec le CEFP de Pontourny.
- Le Maire informe qu'un rendez-vous est fixé avec le Ministère de la Justice pour le CEFP Pontourny le 20 juillet 2015 à 14 H. Il précise que si une proposition était faite, il ne prendra pas de décision sans en référer au Conseil. Il ajoute qu'il mettra dans les conditions le fait qu'en cas de création d'un nouveau dispositif, il faudrait exiger qu'au moins  $\frac{3}{4}$  des emplois actuels soient sauvegardés. Le Conseil est d'accord avec cette condition.
- Le marché du mercredi matin en centre bourg semble avoir des difficultés par rapport à la fréquentation de la clientèle, il faut voir ce qu'il pourrait être envisagé pour le redynamiser, éventuellement le déplacer. Un groupe de travail a été constitué pour y réfléchir, composé de D. Audoux, V. Poyart, G. Juillet, V. Naulet, S. Adamski et V. Lescouezec.

- Le service de la Direction Départementale de Protection des Populations a procédé à un contrôle des jeux des espaces publics. La liste des observations est longue et le rapport pas satisfaisant. Une contre visite aura lieu dans trois mois, une pénalité unitaire de 1 500 € pour toute remarque constatée qui ne sera pas remise aux normes sera appliquée. Emilie Flamin et Rémy Delage suivent ce dossier.
- Un débat s'est ouvert entre MM. Naulet et Juillet sur la répartition et le calcul du FPIC au sein de la CC-CVL. M. Juillet conteste la répartition du Fonds de Péréquation Inter Communal dont le critère de référence devrait être selon lui le potentiel financier agrégé par habitant. Il estime que les communes de la Rive Gauche et Chinon auraient dû payer davantage.  
M. Naulet lui répond qu'il a défendu et obtenu en commission des finances que sa proposition de ne pas payer plus que le FPIC officiel, soit retenue, ce qui correspond à un montant un peu moindre à 2014, alors que l'on voulait nous appliquer une augmentation de 25 %.  
Par ailleurs il ajoute qu'il a fallu faire preuve de solidarité vis-à-vis de Chinon, car leur cotisation devait arbitrairement doubler, chose inconcevable vu leur finances. Pour les communes de la Rive Gauche, il fallait trouver un montant tolérable du fait qu'elles ne contribuaient pas l'année dernière.  
M. le Maire dit que M. Naulet a selon lui parfaitement mené la négociation dans l'intérêt de la commune et qu'il lui maintient toute sa confiance.
- Lecture de la lettre de Mme Stéphanie Riocreux, nouvelle Sénatrice d'Indre et Loire, suite à la disparition tragique de M. Jean Germain.
- Lecture d'un courrier de M. Rateau pour des plaintes de bruits de voisinage rue des Coudreaux.
- Lecture d'une lettre de M. Payen qui conteste l'augmentation des taux d'imposition de la commune, une réponse lui sera adressée.
- Une pétition a été adressée pour la circulation excessive dans les rue de Razilly et Montour.
- Lecture de la carte postale adressée par Alain Denis et Alexandra Guillemet pour la classe de mer des élèves de CM1/CM2.
- Remerciements de la famille pour la gerbe offerte lors du décès de M. Masson et lecture des condoléances de M. Le Sous-Préfet.
- Monsieur le Maire fait passer la pétition de l'Association des Maires pour préserver l'identité communale et la proximité, pour maintenir l'activité économique et les services publics locaux pour signatures des élus.
- Le Maire informe de l'organisation d'un concours de boule de fort à l'intention des Elus de la Communauté de Communes de la CC-CVL avec une équipe constituée par commune. Il participera avec MM. Thareau et Berton.
- M. Gaëtan Thareau évoque l'avenir incertain du SICALA.
- Mme Valérie Poyart fait part de la réunion Enfance-Jeunesse et signale qu'il faut faire un choix sur trois propositions d'augmentation des tarifs des ALSH afin de les harmoniser progressivement.
- Le Maire signale que le bulletin municipal est prêt à la distribution.
- Avec la canicule annoncée, M. le maire rappelle aux élus d'être très vigilants et attentifs envers les personnes vulnérables.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire a levé la séance à 21 h 40.

**Récapitulation des délibérations prises au cours de cette séance :**

| <b>N°</b> | <b>Titre</b>  |
|-----------|---|
| 35        | Vente de peupliers  |
| 36        | Vente des parcelles AL 272 – AL 426 – AL 491                      |
| 37        | Modification du tableau des effectifs                             |
| 38        | Tarifs des repas à la cantine scolaire – Année 2015/2016          |
| 39        | Tarif de location de la salle polyvalente par les écoles de danse |
| 40        | Subvention à l'Association « Amicale du Personnel »               |
| 41        | Remboursement d'une dépense à un élu                              |
| 42        | Adhésion au C.P.I.E.  |
|           |   |
|           |   |

**Signature des membres présents**

| <b>Nom</b>       | <b>Signature</b>                               | <b>Nom</b>          | <b>Signature</b>                                |
|------------------|--|---------------------|---|
| Bernard CHATEAU  |  | AMIRAULT Thierry    |   |
| Vincent NAULET   |  | Joëlle JASSELIN     |   |
| Martine MILLET   |  | Frédéric BEGUIER    | Excusé<br>A donné procuration à Benoit GATEFAIT |
| Jacques NOURRY   |  | Magali ROPIQUET     |   |
| Emilie FLAMIN    |  | Benoît GATEFAIT     |   |
| Rémy DELAGE      | Excusé<br>A donné procuration à Jacques NOURRY | Valérie POYART      |   |
| Edith RICQUE     |  | Stéphanie ADAMSKI   |   |
| Gérard GRANGE    |  | Simon BERTON        |   |
| Dominique AUDOUX |  | Gaëtan THAREAU      |   |
| Bénédicte BACHET |  | Gilles JUILLET      |   |
| Maryse TEILLET   |  | Nathalie TAPIN      |   |
|                  |  | Virginie LESCOUEZEC |   |